



GLOBAL VILLAGE CAMEROON

Organisation Non Gouvernementale pour la Protection de l'Environnement et
le Développement Durable

Agrément N° 000158/A/MINATD/DAP/SDP/ONG

B.P. 3158 YAOUNDE Tél. : (237) 697 47 01 49 / 675 29 04 01 / 675 07 00 23 / 694 71 54 09

Email : globalvillagecam@gmail.com <http://www.glovilcam.org>

DEPARTEMENT : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

NOTE D'EXPLOITATION

Titre du document	LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)
Auteur :	UNICEF
Date de publication :	2015
Nombre de pages :	8
Destinataire :	Global Village Cameroon (GVC)

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS :

DD : Développement Durable ;
DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance de l'Emploi
ODD : Objectifs de Développement Durable ;
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
ONU : Organisation des Nations unies ;
UA : Union Africaine
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.

INTRODUCTION

Créée après la seconde guerre mondiale, l'Organisation des Nations unies est reconnue comme la plus grande Organisation internationale du fait de la représentativité de presque tous les pays parmi ses membres. Elle est chargée de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, d'aider et résoudre les problèmes qui nous concernent tous, promouvoir le respect des droits des Hommes (y compris des enfants et des adolescents) et aider les pays à travailler ensemble. Pour l'atteinte des objectifs de sa mission, elle organise des sommets en vue de prendre des décisions consensuelles et approuvées par tous les pays membres. C'est ainsi qu'en 2000, les représentants de 189 Etats membres de cette Organisation se sont rassemblés pour adopter la déclaration du Millénaire, qui a débouchée sur la formulation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), devenue en 2015 Objectifs pour le Développement Durable (ODD). Ces derniers objectifs (ODD) couvrent les différents sujets importants que l'ONU a envisagé prioriser jusqu'en 2030. La présente note d'exploitation fournit les informations sur ces ODD. Un accent sera mis sur l'historique de son adoption, les objectifs mondiaux visés et leurs cibles.

1. RAPPEL DES GRANDS AXES

1.1 Généralités sur les ODD

1.1.1 Déblayage conceptuel

Développement durable (DD) : C'est un ensemble de décisions qui améliore les conditions de vie du présent sans mettre en danger les ressources (pour un pays, il s'agit des ressources naturelles comme les mines, forêts) pour les générations futures. Le DD implique une évolution collective entre les personnes, en encourageant la solidarité et le respect de l'environnement. Il s'agit d'une affaire de tous ; c'est-à-dire que cela nécessite à la fois

les efforts des dirigeants et de toutes les personnes prises individuellement (enfants, adolescents, personnes âgées, etc).

Objectifs mondiaux pour le développement durable : Globalement, il peut être défini comme un ensemble d'objectifs (17 au total) définis à l'échelle internationale (au niveau des nations unies) dans le but d'atteindre trois (03) supers objectifs d'ici 2030 à savoir : *mettre fin à l'extrême pauvreté, lutter contre les inégalités et les injustices ; et régler le problème de dérèglement climatique*. Encore appelés Objectifs de Développement Durable, ils font partie du nouveau programme de développement post-2015 intitulé : « Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

1.1.2 Historique de l'adoption des ODD

Les ODD naissent des difficultés des Nations unies à jouer pleinement son rôle en se basant uniquement sur les huit (08) OMD choisis par les Etats. Ces OMD visaient à guider les efforts des Organisations internationales et des Etats afin de combattre la pauvreté et la faim ; d'éradiquer les maladies comme le VIH/SIDA, de promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, ou encore promouvoir l'accès à l'éducation à plus d'enfants. Ces objectifs n'ont pas été complètement atteints sur l'échéance qui avait été fixé (2000-2015) malgré les efforts fournis par les nations unies. Par exemple, en 2015, plus d'un million de personnes vivent encore dans la pauvreté et sont victimes d'inégalités, de traitements injustes et de discrimination. C'est ainsi que cette même année, de nouvelles questions seront abordées et les priorités seront redéfinies après une réflexion de l'ONU qui aboutira par la suite à la formulation des Objectifs mondiaux pour le Développement Durable (ODD) sur une échéance de 15 ans (2015-2030).

1.2 Les objectifs de développement durable

Les ODD sont au nombre de dix-sept (17) au total. Ils peuvent être regroupés en trois catégories à savoir : les ODD sociaux, environnementaux et économiques.

1.2.1 ODD d'ordre sociaux

Sur le plan social, nous retrouvons huit (08) objectifs à savoir : Les ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 16. le tableau 01 suivant donne pour chacun de ces ODD, l'objectif global ainsi que les cibles :

Tableau 01 : les ODD d'ordre social et quelques cibles

ODD	OBJECTIFS	CIBLES
1 Eradication de la pauvreté	Eliminer l'extrême pauvreté	1.1 Eliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde d'ici 2030 (chacun doit avoir au moins 1,25 dollars par jour pour vivre)
		1.2 Réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants vivant dans la pauvreté sous toutes ses formes et tous ses aspects dans tous les pays d'ici 2030.
		1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale et faire bénéficier une part importante des pauvres et des personnes vulnérables d'ici 2030.
		1.4 Parvenir à l'égalité en termes de droits aux ressources économiques entre hommes et femmes et particulièrement les pauvres et personnes vulnérables et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des technologies et des services financiers adéquats, y compris les microfinances
		1.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.
2	Eliminer la faim,	2.1 Eliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres

Lutte contre la faim	assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante, d'ici 2030.
		2.2 Mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées, d'ici 2030.
		2.3 Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres que agricoles, d'ici 2030
		2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols, d'ici 2030.
		2.5 Préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen des banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages qui présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale, d'ici 2020.
3 Accès à la santé	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	3.1 D'ici 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
		3.2 Eliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus, d'ici 2030.
		3.6 Diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.
		3.9 Réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, et la pollution à la contamination de l'air, de l'eau et du sol d'ici 2030.
4 Accès à une éducation de qualité	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.	4.1 Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile, d'ici 2030.
		4.2 Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire, d'ici 2030.
		4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans les conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable, d'ici 2030.
		4.5 Eliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle, d'ici 2030.

		4.7 Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et les modes de vie durables, des droits de l'homme, l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au DD.
5 Egalité entre les sexes	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles	5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles 5.2 Eliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation 5.3 Eliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine 5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport des services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national. 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
6 Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	6.1 Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, d'ici 2030. 6.2 Assurer l'accès de tous, dans les conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérables, d'ici 2030. 6.3 Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau, d'ici 2030. 6.6 Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs, d'ici 2020.
10 Réduction des inégalités	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	10.1 Faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40% les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable, d'ici 2030. 10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur région ou de leur statut économique ou autre ; d'ici 2030. 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, les politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption des lois, politiques et mesures adéquates en la matière.
16 Justice et paix	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalités qui y sont associés. 16.2 Mettre fin à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes des enfants 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous l'accès à la justice dans les conditions d'égalité. 16.8 Elargir et renforcer la participation des pays en développement aux

	l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.
		16.9 Garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances, d'ici 2030.
		16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

1.2.2 ODD d'ordre environnemental

Cinq (05) entrent dans cette catégorie, les ODD 7, 12, 13, 14, 15. Le tableau 02 suivant donne pour chacun de ces ODD, l'objectif global ainsi que quelques cibles :

Tableau 02 : les ODD d'ordre environnementaux et quelques cibles

ODD	OBJECTIFS	CIBLES
7 Recours aux énergies renouvelables	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques, fiables et moderne, à un coût abordable d'ici 2030
		7.2 Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial d'ici 2030
		7.3 Multiplier par deux, le taux mondial de l'amélioration de l'efficacité énergétique
12 Consommation responsable	Etablir des modes de consommation et de production durables	12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles d'ici 2030
		12.3 Réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte d'ici 2030
		12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout le long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement d'ici 2020
		12.5 Réduire considérablement la production des déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation d'ici 2030.
		12.8 Faire en sorte que toutes personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.
13 Lutte contre les changements climatiques	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
		13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
		13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
14 Protection de la faune et la	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines	14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments d'ici 2025.
		14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers,

flore aquatique	aux fins du développement durable	notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans, d'ici 2020.
		14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.
		14.5 Préserver au moins 10% des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles, d'ici 2020.
15 Protection de la faune et la flore terrestre	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux, d'ici 2020.
		15.2 Promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation
		15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et les sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols d'ici 2030.
		15.4 Assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable d'ici 2030.
		15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici 2020, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction
		15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.
		15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre fin au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et la demande

1.2.3 ODD d'ordre économique

A ce rang, nous regroupons quatre (04) objectifs à savoir : Les ODD 8, 9, 11, 17. Le tableau 03 suivant donne pour chacun de ces ODD, l'objectif global ainsi que quelques cibles :

Tableau 03 : les ODD d'ordre sociaux et quelques cibles

ODD	OBJECTIFS	CIBLES
8 Accès à des emplois décents	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.1 Maintenue un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés.
		8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main d'œuvre.
		8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
		8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la

		production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne pas la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durable, les pays développés montrant l'exemple en la matière.
		8.5 D'ici 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
		8.6 D'ici 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
		8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.
9	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être et l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans les conditions d'équité.
		9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au PIB, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés
		9.4 D'ici 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de des moyens.
11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, surs, résilients et durables	11.1 D'ici 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers taudis.
		11.2 D'ici 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées
		11.3 D'ici 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays
		11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial
		11.5 D'ici 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du PIB mondial ; l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable
		11.6 D'ici 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
		11.7 D'ici 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics
17	Partenariats pour la réalisation des	17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation des ressources nationales en vue de

Partenariats pour des objectifs mondiaux	objectifs	renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.
		17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux et consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15% et 0,20% à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20% de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés
		17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologie respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

1.3 La place de l'UNICEF et des enfants dans la réalisation des ODD

1.3.1 La place de l'UNICEF et des enfants

Organisme du système des nations unies, l'UNICEF accompagne les Etats dans l'atteinte de ses objectifs. Chargée de protéger les droits de chaque enfant, partout dans le monde, et en particulier les droits des enfants défavorisés, elle soutient les Nations unies dans l'adoption et la mise en œuvre d'un programme de transformation non seulement pour les enfants (indépendamment du sexe, de l'origine ethnique, de la race, de la situation économique, de tout handicap ou de tout autre statut), mais aussi pour toute l'humanité et pour toute la planète afin que les droits des personnes soient respectés.

1.3.2 La place des jeunes et des femmes

La réalisation effective des ODD passe non seulement par une sensibilisation des enfants, des jeunes et des femmes ; mais aussi par leur implication dans les prises de décisions sur des sujets leur concernant. En effet, leur voix a été précieuse dans l'élaboration de ces objectifs et sera aussi importante dans le cadre du suivi et de la responsabilisation. Ainsi, les Etats se sont engagés à donner de l'importance à la participation active des jeunes et des femmes dans les prises de décision, en tenant compte de leur opinions.

1.3.3 La place des personnes vulnérables

Les personnes vulnérables (handicapés, autochtones) ne sont pas en reste dans le processus décisionnel ; en effet, des efforts sont déployés au niveau des Etats pour qu'elles soient consultées lors des prises de décision sur des sujets les Concernant. Lors des consultations, on s'assure que les individus qui participent aux consultations ont accès aux renseignements pertinents et qu'ils sont à même de fournir un retour d'informations et d'influencer les résultats et les processus des consultations. Faire en sorte que ces personnes aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à de nouvelles technologies, et des services financiers adéquats, y compris les microfinances sont un challenge pour tous les Etats membres des nations unies à l'horizon 2030.

2. ANALYSE

Après exploitation de ce document sur les ODD, nous voyons comment l'auteur commence par nous situer sur un concept important sur lequel se fondent ces objectifs : le développement durable. En effet, les ODD sont des décisions prises à l'échelle internationale pour atteindre un objectif global qui est le développement durable, c'est-à-dire un développement favorable non seulement pour les générations présentes, mais aussi pour les générations futures. Puis, l'auteur nous situe sur les ODD proprement dits afin que nous puissions comprendre les actions (les cibles) des nations unies suivant les objectifs fixés. Nous comprenons par ce document que ces objectifs fixés à l'échelle mondiale visent non seulement à préserver la planète, mais aussi à la prise en compte des problèmes de la société lors des prises des décisions sur des sujets préoccupants pour le monde.

Dans le but de prendre en compte ces ODD à l'échelle régionale, l'Union Africaine (UA) a inscrit un ensemble d'objectifs dans l'agenda 2063 en définissant des domaines d'intervention prioritaire. Ses actions visent à développer une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable ; une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'Homme, de justice et de l'Etat de droit ; une Afrique dotée d'une forte identité culturelle , d'un patrimoine commun, et des valeurs ethniques partagées ; une Afrique où le développement est axé sur les populations ; une Afrique qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celle des femmes et des jeunes tout en se souciant du bien-être des enfants ; une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale. Ainsi, l'UA s'investit pour l'atteinte des objectifs sociaux, économiques et écologique en vue de rehausser le blason des Etats Africains sur la scène internationale.

Pour s'arrimer au niveau national, le ministère Camerounais de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire a initié des ateliers visant à procéder aux travaux d'appropriation des ODD par les acteurs nationaux de développement au travers du Document de Stratégie pour la Croissance de l'Emploi (DSCE) qui est le guide de la planification de l'économie au Cameroun. L'on a également la Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030 (SND 30) qui s'appuie sur les leçons de la mise en œuvre du DSCE et prend le relais jusqu'en 2030, dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la Vision 2035 (Cameroun Vision 2035) qui ambitionne de faire de notre pays, « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Mis en œuvre au Cameroun, le plan national d'adaptation des changements climatiques (PNACC) vise à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies politiques sectorielles et nationales afin d'améliorer les connaissances sur les changements climatiques et mobiliser la population Camerounaise pour s'adapter aux changements climatiques. Promu par le ministère de la promotion de la femme et la famille, le document national de contextualisation et de priorisation des objectifs du développement durable au Cameroun, bien qu'il y mette une priorité sur les ODD 1 à 5, établit les mécanismes d'opérationnalisation des ODD allant de leur appropriation à tous les niveaux, leur vulgarisation auprès du grand public, leur intégration dans les stratégies des politiques de développement, les mécanismes de coordination et de suivi-évaluation jusqu'à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre desdits ODD.

CONCLUSION

Parvenus au terme de notre travail où il était question d'exploiter le document sur les ODD, il en ressort que c'est un concept élaboré par les nations unies en 2015 dont l'évaluation de l'efficacité sera perceptible en 2030. Les ODD sont au nombre de 17, chacun se fondant sur un ensemble de cibles. Ces objectifs sont élaborés pour parvenir à l'atteinte l'idéal du DD visant une égalité de chances entre les générations présentes et futures ; notamment en ce qui concerne les bénéfices apportés par la gestion des ressources naturelles, le cadre de vie sain et l'épanouissement des personnes.

GVC, le 13 Août 2021